

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 11 novembre 2025 à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, Saint-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : Alexandre Berger, Robert Bergeron, Harry Bird, Christine Boutin, Jocelyn Brasseur, Diane Desjardins, Vincent Jarry.

SONT ABSENTS :

Formant quorum sous la présidence de madame Diane Desjardins, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Trois personnes sont présentes lors de la séance et trois y participent en ligne.

ORDRE DU JOUR

MOT DE LA MAIRESSE

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC

4) ADMINISTRATION

- a. Avis de motion du Règlement 2025-12 abrogeant et remplaçant le règlement 2022-01 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton.
- b. Avis de motion du Règlement 2025-13 abrogeant et remplaçant le règlement 2020-05 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux.
- c. Autorisation de signature des chèques de la municipalité par la nouvelle mairesse, madame Diane Desjardins.
- d. Nomination du maire suppléant.
- e. Répartition des rôles des conseillers élus.
- f. Dépôt des rapports de dépenses électorales et des listes des donateurs des candidats élus.
- g. Paiement de la facture du mois d'octobre de Construction Alain Morin pour les travaux effectués au chalet du parc municipal.
- h. Acceptation de la soumission de Mélissa Langlois, designer paysagiste, pour la préparation des plans d'aménagement du secteur de l'étang et celui du nouveau chalet municipal.
- i. Acceptation de la demande d'honoraires additionnels de la part d'Espace Vital inc, architectes.
- j. Acceptation de l'offre de services de l'urbaniste Marc-Antoine Côté pour l'année 2026.

5) RESSOURCES HUMAINES

6) VOIRIE

- a. Rapport du conseiller responsable de la voirie.
- b. Paiement de la facture d'Excavation Dominic Carey pour les travaux de remplacement du ponceau sur le chemin Bolton-Centre (Étang Grass).
- c. Paiement de la facture d'Excavation Dominic Carey pour les travaux de réfection du stationnement en arrière de la mairie.
- d. Paiement de la facture de Canadian Pacific Kansas City pour les travaux au passage à niveau du chemin du Roy.
- e. Acceptation de la soumission d'Artelia inc. pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection du chemin Verdi.

7) URBANISME

- a. Rapport du conseiller responsable de l'urbanisme sur les permis émis au mois d'octobre.
- b. Dépôt et présentation du procès-verbal du CCU de la réunion du 31 octobre 2025.

8) ENVIRONNEMENT

- a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.
- b. Dépôt et présentation du procès-verbal du CCE de la réunion du 23 septembre 2025.
- c. Avis de motion du Règlement 2025-14 modifiant le règlement 2023-09 constituant le comité consultatif en environnement.

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- a. Rapport du conseiller responsable des loisirs et de la culture.
- b. Acceptation de la demande d'aide financière du Village des métiers d'art Saint-Étienne-de-Bolton pour l'année 2026.
- c. Acceptation de la demande d'aide financière de la corporation « Loisirs et culture de Saint-Étienne-de-Bolton ».

10) SÉCURITÉ CIVILE

- a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

12) AFFAIRES DIVERSES

13) PÉRIODE DE QUESTIONS

14) LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL

MOT DE BIENVENUE

La mairesse, Diane Desjardins, déclare l'ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse dépose le projet d'ordre du jour.

2025-11-195 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 2 octobre 2025 ;

2025-11-196 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le procès-verbal du 2 octobre 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE

3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC

La mairesse fait le rapport sur la dernière séance de la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog.

4) ADMINISTRATION

- a. **Avis de motion du Règlement 2025-12 abrogeant et remplaçant le règlement 2022-01 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton.**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, le 1^{er} février 2022 le Règlement numéro 2022-01 relatif à la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus(es);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après: la « LEDMM »*), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'une élection générale municipale s'est tenue le 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

ATTENDU QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

ATTENDU QU'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

ATTENDU QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

ATTENDU QU'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

AVIS DE MOTION est donné par la mairesse, madame Diane Desjardins, qu'à une séance prochaine du conseil sera adopté le Règlement 2025-12 abrogeant et remplaçant le règlement 2022-01 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet de règlement est présentement déposée.

b. Avis de motion du Règlement 2025-13 abrogeant et remplaçant le règlement 2020-05 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux.

ATTENDU QUE le règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens confère de nouvelles responsabilités aux municipalités en la matière;

ATTENDU QUE la SPA de l'Estrie doit ajuster certaines de ses pratiques pour se conformer au règlement provincial et, par conséquent, propose à ses municipalités membres un modèle de règlement concernant le contrôle et la garde responsable des animaux;

ATTENDU QU'un comité découlant du comité de la Sécurité publique (CSP) de la MRC de Memphrémagog a identifié certains articles du modèle de règlement proposé par la SPA de l'Estrie pour application par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE les municipalités desservies par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'afin de conserver cette uniformisation, les municipalités suivantes : Ayer's Cliff, Bolton-Est, Eastman, Canton de Hatley, Hatley, Ogden, North Hatley, Canton de Potton, Saint-Étienne-de-Bolton, Stukely-Sud, Ville de Stanstead, Canton de Stanstead et Saint-Benoît-de-Lac, toutes desservies par la Sûreté du Québec, poste Memphrémagog, ne devraient pas amender les articles suivants du présent règlement sans concertation de l'ensemble :

Article 2.3.1 Chien laissé seul

Article 2.3.9 Contention

Article 2.3.10 Collier

Article 2.3.11 Muselière

Article 2.3.12 Transport d'animaux

Article 2.4.1 Normes de garde d'un animal

Article 2.4.2 Animal errant

Article 2.4.4 Animal tenu en laisse à l'extérieur des limites de son terrain

Article 2.4.5 Animal gênant le passage des gens

Article 2.4.6 Transport d'un animal

Article 2.4.7 Gardien d'âge mineur

Article 3.12 Évènement

Article 3.16 Nuisances particulières causées par les chiens

ATTENDU QUE le présent Règlement remplace le Règlement 2023-11 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux ;

AVIS DE MOTION est donné par la mairesse, madame Diane Desjardins, qu'à une séance prochaine du conseil sera adopté le Règlement 2025-13, abrogeant et remplaçant le règlement 2020-05 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet de règlement est présentement déposée.

c. Autorisation de signature des chèques de la municipalité par la nouvelle mairesse, madame Diane Desjardins.

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle mairesse a été élue par acclamation lors des élections générales de novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les chèques émis par la municipalité doivent être signés par la mairesse en fonction et par la directrice générale et greffière-trésorière.

2025-11-197 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'autorisation de signature obligatoire des chèques soit modifiée comme suit :

- Retirer la signature de l'ancienne mairesse, Michèle Turcotte;

- Et ajouter la signature de la mairesse élue, Diane Desjardins.

ADOPTÉE

d. Nomination du maire suppléant.

CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil peut désigner un de ses membres comme maire suppléant ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont été élus par acclamation lors des élections générales municipales de novembre 2025 ;

2025-11-198 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil nomme monsieur Jocelyn Brasseur comme maire suppléant ;

QUE l'autorisation de signature obligatoire des chèques soit maintenue pour M. Brasseur.

ADOPTÉE

e. Répartition des rôles des conseillers élus.

CONSIDÉRANT QU'un nouveau conseil a été élu par acclamation lors des élections générales de novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer ses membres sur de divers comités et groupes de travail ;

2025-11-199 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Christine Boutin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE les rôles suivants soient attribués aux représentants du conseil :

- Comité consultatif en urbanisme : Harry Bird, Jocelyn Brasseur (membres du comité) ;
- Comité consultatif en environnement : Vincent Jarry (membre du comité) ; Robert Bergeron (observateur) ;
- Comité municipal de loisirs et culture : Robert Bergeron ; Harry Bird (membres) ;
- Groupe de travail sur la voirie : Vincent Jarry, Jocelyn Brasseur, Alexandre Berger ;
- Groupe de travail de l'Organisation municipale de la sécurité civile : Vincent Jarry, Alexandre Berger ;
- Amis des sentiers : Alexandre Berger (membre) ;
- Communications externes : Diane Desjardins ;
- Politique familiale : Christine Boutin ;
- Ressources humaines : Jocelyn Brasseur ;
- Finances : Jocelyn Brasseur ;
- Transport : Harry Bird, Christine Boutin ;
- Projet de requalification de l'église : Vincent Jarry, Diane Desjardins, Harry Bird, Jocelyn Brasseur.
- Aînés : Christine Boutin, Harry Bird.

ADOPTÉE

f. Dépôt des rapports de dépenses électorales et des listes des donateurs des candidats élus.

CONSIDÉRANT que tous les candidats ont été élus sans opposition le 3 octobre 2025 conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)* ;

CONSIDÉRANT que, conformément à la LERM, les candidats élus doivent produire un rapport de dépenses électorales et une liste des donateurs, même s'ils ont été élus sans opposition ;

CONSIDÉRANT que les formulaires requis ont été déposés auprès de la présidente d'élection de la municipalité dans les délais prescrits ;

2025-11-200 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Robert Bergeron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt des rapports de dépenses électorales et des listes des donateurs des candidats élus sans opposition lors de l'élection municipale du 3 octobre 2025 ;

QUE copie desdits documents soit conservée au greffe de la municipalité conformément aux dispositions légales en vigueur ;

QUE le présent dépôt soit consigné au procès-verbal de la séance.

ADOPTÉE

g. Paiement de la facture du mois d'octobre de Construction Alain Morin pour les travaux effectués au chalet du parc municipal.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de la part de Construction Alain Morin la facture pour les travaux effectués au chalet du parc municipal pendant le mois d'octobre ;

2025-11-201 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité acquitte la facture pour un montant de 145 085,64 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

h. Acceptation de la soumission de Mélissa Langlois, designer paysagiste, pour la préparation des plans d'aménagement du secteur de l'étang et celui du nouveau chalet municipal.

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du nouveau chalet et du bâtiment communautaire sont presque finalisés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut offrir des espaces de vie agréable à ses citoyens et aux visiteurs de notre village ;

CONSIDÉRANT QU'elle a fait un appel à plusieurs aménagistes afin d'obtenir des soumissions pour la préparation des plans d'aménagement de la zone de l'étang du parc municipal et de celle du chalet ;

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu deux soumissions de la part de :

- Mélissa Langlois, designer paysagiste, pour un montant de 4 600 \$ (taxes incluses)
- Natureden, architecture de paysage, pour un montant de 5 700 \$ (taxes incluses) ;

2025-11-202
Modifiée par
résolution
2025-12-218

**Il est proposé par Robert Bergeron
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte la soumission de Mélissa Langlois pour la préparation des plans d'aménagement du secteur de l'étang et du chalet, afin que les travaux puissent être effectués au printemps 2026.

ADOPTÉE

i. Acceptation de la demande d'honoraires additionnels de la part d'Espace Vital inc, architectes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'augmentation des honoraires des architectes du chalet et du cabanon communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur du projet a changé, initialement on agrandissait un bâtiment existant, le projet a évolué pour devenir une démolition et une construction neuve ;

CONSIDÉRANT QUE le programme de la municipalité a évolué par rapport au mandat initial, les services d'ingénierie se sont ajoutés au mandat de coordination de l'équipe d'architecture ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des demandes de la municipalité pour des changements dans la majorité des disciplines, ce qui a ajouté à la charge de travail de l'équipe d'architecture ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux du cabanon communautaire n'étaient pas inclus au départ et que le concept pour ce dernier a évolué pour arriver au besoin actuel ;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe d'architecture a mis tous les efforts nécessaires pour rendre un bon service et pour accompagner le client dans l'évolution du projet ;

2025-11-203

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte la demande d'Espace vital inc. de payer un montant de 20 425 \$ pour les services additionnels d'architecture et de coordination des équipes d'architectes et d'ingénieurs.

ADOPTÉE

j. **Acceptation de l'offre de services de l'urbaniste Marc-Antoine Côté pour l'année 2026.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin du soutien d'expert pour les modifications des règlements d'urbanisme, ainsi que pour le traitement de certains dossiers plus complexes du département d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu une offre de services de la part de l'urbaniste Marc-Antoine Côté ;

2025-11-204

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte l'offre de Marc-Antoine Côté pour un montant de 6 000 \$ pour des services de soutien en urbanisme durant l'année 2026.

ADOPTÉE

5) RESSOURCES HUMAINES

6) VOIRIE

a. Rapport sur les travaux publics en cours

Monsieur Alexandre Berger, conseiller responsable de la voirie, présente le rapport du mois.

b. Paiement de la facture d'Excavation Dominic Carey pour les travaux de remplacement du ponceau sur le chemin Bolton-Centre (Étang Grass).

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement du ponceau du secteur de l'Étang Grass ont été exécutés et que la municipalité a reçu la facture de la part de l'entrepreneur ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention pour ces travaux a été déposée au ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet rétablissement ;

2025-11-205

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Robert Bergeron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité paye la facture d'Excavation Dominic Carey pour un montant de 101 183,68 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

c. Paiement de la facture d'Excavation Dominic Carey pour les travaux de réfection du stationnement en arrière de la mairie.

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du stationnement de la mairie ont été finalisés et que la municipalité a reçu la facture de la part de l'entrepreneur ;

2025-11-206 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité paye la facture d'Excavation Dominic Carey pour un montant de 53 963,48 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

**d. Paiement de la facture de Canadian Pacific
Kansas City pour les travaux au passage à
niveau du chemin du Roy.**

CONSIDÉRANT QUE les travaux au passage à niveau du chemin du Roy ont été effectués par Canadian Pacific Kansas City (CPKC) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande de subvention au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) pour couvrir les coûts de ces travaux ;

2025-11-207 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité paye la facture numéro 11171817 de CPKC pour un montant de 130 782,33 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

**e. Acceptation de la soumission d'Artelia inc. pour
la préparation des plans et devis pour les
travaux de réfection du chemin Verdi.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en processus de municipalisation du chemin Verdi ;

CONSIDÉRANT QU'une des conditions de municipalisation est que le chemin soit mis aux normes réglementaires ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait reçu un rapport et une évaluation préliminaire de ces travaux de la part de la firme Artelia inc. ;

CONSIDÉRANT QU'elle a demandé à cette firme de préparer une soumission pour la préparation des plans finaux ;

2025-11-208 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte la soumission d'Artelia inc. pour un montant de 20 000 \$, incluant la préparation des plans, estimations et devis finaux et le soutien pendant l'appel d'offres public.

QUE ces coûts soient imputés au projet de municipalisation du chemin Verdi, en vertu du Règlement d'emprunt 2025-07.

ADOPTÉE

7) URBANISME

a. Dépôt du rapport des permis et rapport du conseiller responsable de l'urbanisme

Le rapport des permis émis au mois d'octobre est déposé et présenté par monsieur Harry Bird, conseiller responsable de l'urbanisme et président du CCU.

b. Dépôt du procès-verbal du CCU

Le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 31 octobre 2025 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière et présenté par monsieur Jocelyn Brasseur, conseiller responsable de l'urbanisme et membre du CCU.

8) ENVIRONNEMENT

a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de l'environnement présente le rapport du mois.

b. Dépôt du compte-rendu du CCE

Le compte-rendu du comité consultatif en environnement du 23 septembre 2025 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière et présenté par M. Jarry.

c. Avis de motion du Règlement 2025-14 modifiant le règlement 2023-09 constituant le comité consultatif en environnement.

ATTENDU QUE le règlement 2023-09 a constitué le Comité consultatif en environnement (CCE) de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton et en a défini la composition et les fonctions générales ;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît la nécessité d'assurer une mise en œuvre cohérente, suivie et évaluée du Plan de conservation des milieux naturels, adopté à titre d'outil directeur des politiques environnementales municipales ;

ATTENDU QUE le Plan de conservation des milieux naturels a été adopté par la résolution 2025-09-158 du Conseil le 9 septembre 2025, et que la saine gouvernance de la conservation des milieux naturels fait partie des objectifs de priorité 1 ;

ATTENDU QUE le CCE, par son mandat, son expertise et sa représentativité, constitue l'instance la mieux placée pour assurer le suivi et l'évaluation des actions découlant dudit Plan ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement 2023-09 afin d'y préciser ces responsabilités et de consolider le rôle du Comité à cet égard ;

ATTENDU QU'en vertu du chapitre V, section I, article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), toute

municipalité locale peut adopter des règlements en matière d'environnement ;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend, par les présentes, favoriser une gouvernance environnementale rigoureuse et transparente reposant sur une reddition de comptes périodique quant à la mise en œuvre du Plan de conservation ;

AVIS DE MOTION est donné par la mairesse, Mme Diane Desjardins, qu'à une séance prochaine du conseil sera adopté le Règlement 2025-14, modifiant le règlement 2023-09 constituant le comité consultatif en environnement.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet de règlement est présentement déposée.

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

a. Rapport du conseiller responsable de loisirs et de la culture.

Monsieur Robert Bergeron, conseiller responsable de loisirs et de la culture présente le rapport du mois.

b. Acceptation de la demande d'aide financière du Village des métiers d'art Saint-Étienne-de-Bolton pour l'année 2026.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour l'organisation du circuit des métiers des arts 2026 par le Village des métiers d'arts SEDB ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut soutenir et promouvoir les artistes locaux ;

2025-11-209

**Il est proposé par Robert Bergeron
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal accepte la demande et accorde le montant de 2 800 \$ au Village des métiers d'arts pour contribuer à l'organisation du Circuit des arts 2026.

ADOPTÉE

c. Acceptation de la demande d'aide financière de la corporation « Loisirs et culture de Saint-Étienne-de-Bolton ».

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part de la corporation « Loisirs et culture de SEDB » pour l'organisation de l'activité Micro Ouvert 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande correspond aux objectifs de la municipalité en matière de loisirs et de culture ;

2025-11-210

**Il est proposé par Robert Bergeron
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil accepte la demande de la corporation et lui accorde un montant de 2 165 \$ pour l'organisation de l'activité Micro Ouvert en 2026.

ADOPTÉE

10) SÉCURITÉ CIVILE

Monsieur Vincent Jarry présente le rapport du mois.

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes à payer au 11 novembre 2025

Fournisseur	Description	Montant
AGENCE DU REVENU DU CANADA	DAS Fédérales - Octobre 2025	5 865,62 \$
ALT	Remboursement factures RAPPEL et assurances par BFL	2 667,77 \$
Association pour la protection du lac Libby	Remboursement facture Transp Ouimette	420,00 \$
BELL MOBILITE	Cellulaires – Novembre 2025	198,48 \$
BERGERON JULIE	Remboursement abonnement biblio Magog	62,50 \$
BUOPRO CITATION	Fournitures de bureau	341,47 \$
BUOPRO CITATION	Lecture de compteur	443,40 \$
CAIN LAMARRE	Services juridiques en urbanisme	540,74 \$
CAIN LAMARRE	Services juridiques dossier 70-24-4608	216,31 \$
CAIN LAMARRE	Services juridiques dossier urbanisme	772,49 \$
Canadian Pacific Railway Company	Entretien passage à niveaux - 3/4	1 096,50 \$
Canadian Pacific Railway Company	Install New Crossing - CMQ-CA - Ch du Roy	150 366,99 \$
CÉLINE CÔTÉ	Remboursement au crédit	226,00 \$
CHACHA COMMUNICATIONS INC.	Mise à jour carte touristique et dépliant	2 299,50 \$
COGECO CONNEXION INC.	Internet - Novembre 2025	103,42 \$
COMMUNICATION PLUS	Temps antenne ONQ - 01-11-2025/01-12-2025	222,48 \$
COMPTE VISA	Achats Visa - Octobre 2025 (DG)	18,12 \$
COMPTE VISA	Achats Visa - Octobre 2025 (Admin)	3 742,80 \$
COMPTE VISA	Achats Visa - Octobre 2025 (Voirie)	2 862,77 \$
CONSTRUCTION ALAIN MORIN INC.	Paieement #3 - Construction chalet du parc	166 812,21 \$
CORPORATION LOISIRS ET CULTURE DE	Subvention pour souper théâtral 5 déc. 2025	761,15 \$
CÔTÉ-JEAN ET ASSOCIÉS	Projet 20550-B - Chalet du Parc	5 605,03 \$
CÔTÉ-JEAN ET ASSOCIÉS	Honoraires additionnels en ing. Mécanique et électrique	4 955,42 \$
CROIX-ROUGE CANADIENNE, QUEBEC	Entente de services aux personnes sinistrées 2025-2026	225,00 \$
Desjardins Sécurité Financière (RVER)	RVER - Période finissant le 25 octobre 2025	1 569,60 \$
DESLIPPES PAULETTE	Remboursement abonnement biblio Magog	62,50 \$
ENGLOBE CORP.	Contrôle et essais en labo - Chalet du Parc	3 570,49 \$
ENTRETIEN D'ARBRES GILBERT	Abattages d'arbres (2)	919,80 \$
ENVIRO5	Vidanges de fosse septique (27)	7 368,75 \$
ENVIRO5	Vidanges de fosse septique (50)	13 421,03 \$
ERIC LAJEUNESSE PHOTOGRAPHE	Photographie créative	1 494,68 \$
EXCAVATION ANDRE VINCENT	Nettoyage fossés	2 832,70 \$

EXCAVATION DOMINIC CAREY INC.	Décompte 1 - Réparation ponceau étang Grass	116 335,93 \$
EXCAVATION DOMINIC CAREY INC.	Décompte 1 - Réfection du stationnement municipal	62 044,51 \$
EXCAVATION GAÉTAN LUSSIER INC.	Nettoyage des fossés	5 081,89 \$
EXCAVATION L.G. INC.	Nivelage des chemins	3 311,28 \$
EXCAVATION ORFORD INC.	Nettoyage fossés	2 374,23 \$
EXTINCTEURS MILTON	Inspection des extincteurs	258,46 \$
FIDUCIE NORMETAL	Remboursement au crédit, Client: 9108 57 5419 0 00 000	50,00 \$
FQM	Honoraires pour analyse de conformité	1 298,39 \$
GAZ PROPANE RAINVILLE INC.	Location réservoir gaz propane	96,58 \$
Global Payments Direct inc.	Frais pour terminal Interac Octobre 2025	51,71 \$
HYDRO-QUEBEC	Éclairage public - du 1er au 30 septembre 2025	306,74 \$
HYDRO-QUEBEC	Éclairage Mairie du 19 juillet au 18 septembre 2025	1 146,76 \$
HYDRO-QUEBEC	Électricité - Station de lavage - 19 juil- 18 sept 2025	256,53 \$
HYDRO-QUEBEC	Électricité - station lavage - 19 juil au 18 sept 2025	46,96 \$
INFORMATIQUE ASR	Logiciel antivirus - licence annuelle Nov 2025-Nov 2026	465,13 \$
INFORMATIQUE ASR	Logiciel antivirus serveur - Licence 1 an	172,41 \$
INFORMATIQUE ASR	Plan téléphonie - 6 nov au 5 déc 2025	393,22 \$
INFORMATIQUE ORFORD	Ajout de 2 licences Microsoft 365	56,34 \$
INFOTECH/PG SOLUTIONS	Mise en production - Aurora Paie & RH	3 269,61 \$
LES SERVICES EXP INC.	Honoraires - Stationnement bureau municipal	6 852,09 \$
LES SERVICES EXP INC.	Honoraires - Pavage rang Vincent	572,86 \$
LES SERVICES EXP INC.	Honoraires - Réparation ponceau Bolton Centre	4 481,21 \$
LETTAGE DE L'ESTRIE	Pancarte plastifié pour rencontre sécurité civile	90,83 \$
LETTAGE DE L'ESTRIE	Numéros civiques (11) et noms de rue (4)	459,33 \$
LETTAGE DE L'ESTRIE	Lettrage camion - logo porte deux côtés	201,21 \$
MODULE2GO	Roulotte pour la période des travaux - Chalet du parc	726,88 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Programme échantillonnage tributaires 2025	1 285,05 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Équilibrage - Novembre 2025	910,00 \$
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN	Accompagnement camp de jour - 1 enfant	110,61 \$
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN	Entente déneigement 2025 - chemin Quatre-Goyette	1 166,94 \$
NORMAND JEANSON EXCAVATION INC.	Nettoyage fossé rang du Rocher	2 086,80 \$
OZERO SOLUTIONS	Hivernisation - Station de lavage	768,78 \$
RAPPEL	Travaux 22 au 25 septembre ponceau 2e Rang	53 662,53 \$
RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES	Collecte/transport encombrant nov- déc 2025	996,44 \$
REVENU QUÉBEC	DAS Provinciales - Octobre 2025	16 435,75 \$
RICOVA SERVICES INC.	Cueillette et transports matières septembre 2025	5 240,09 \$
SANIVAC	Location toilettes chimiques - Parc	362,17 \$
SERVICE CONSEIL EN URBANISME	Consultations diverses en urbanisme	2 655,92 \$
ST-GEORGES STRUCTURES ET CIVIL INC.	Visite d'acceptation et finale - Pavage rang Montagne	862,31 \$
TOURISME CANTONS DE L'EST	Cotisation membre Octobre 2025 à Septembre 2026	456,45 \$
TREMBLAY GILLES	1er versement - Déneigement terrains municipaux	8 289,70 \$

VILLAGE DES MÉTIERS D'ART SEDB	Crédit suite correction d'une facture	(20,12) \$
VILLE DE MAGOG	Entente contribution Écocentre 2025	22 407,00 \$
VINCENT-RACICOT EMMANUELLE	Remb abonnement biblio Magog	62,50 \$
ZONE-ÉCO	Traitement matières organiques et résidentiel	2 127,92 \$
		712 333,65 \$

Aucune transaction avec des personnes apparentées des élus ou des employés municipaux n'a été effectuée.

2025-11-211 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Christine Boutin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE les comptes payés et à payer soit approuvés.

ADOPTÉE

12) AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Alexandre Berger présente des nouvelles au sujet des sentiers et des périodes de chasse.

13) PÉRIODE DE QUESTIONS

14) LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-11-212 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la séance soit levée à 20 h 10, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

Diane Desjardins
Mairesse

Cristina Chiurtu
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Diane Desjardins, mairesse de St-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.